

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Commune d'Oullins  
Métropole de Lyon

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 20211216\_5 du 16 décembre 2021**

Direction des Finances

---

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre, à 19 h 00.  
Le Conseil municipal dûment convoqué le 10 décembre 2021, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Clotilde POUZERGUE, le Maire.  
Le secrétaire de séance désigné est : Madame Christine CHALAND.  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35  
Nombre de conseillers municipaux présents : 19  
Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 16  
Nombre de conseillers municipaux absents : 0

### PRÉSENTS :

Christian AMBARD - Anne-France ARGANS - Nadine BADR-VOVELLE - Cédric BARBIERO - Tassadit BELLABAS - Claire BELLISSEN - Christine CHALAND - Clément DELORME - David GUILLEMAN - Alexandre HEBERT - Bertrand MANTELET - Solange MARTELLACCI - Christiane PLASSARD - Clotilde POUZERGUE - Joëlle SECHAUD - Philippe SOUCHON - Georges TRANCHARD - Patricia VALLON DAUVERGNE - Jean-Luc VIDALOT

### ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Michel BAARSCH pouvoir à Nadine BADR-VOVELLE  
Anaëlle CAILLET pouvoir à Christian AMBARD  
Jean-Louis CLAUDE pouvoir à Anne-France ARGANS  
Benjamin GIRON pouvoir à Alexandre HEBERT  
Sandrine GUILLEMIN pouvoir à Cédric BARBIERO  
Sandrine HALLONET-VAISMAN pouvoir à Tassadit BELLABAS  
Frédéric HYVERNAT pouvoir à Christine CHALAND  
Jean-Charles KOHLHAAS pouvoir à Claire BELLISSEN  
Pierre LAFORETS pouvoir à Clément DELORME  
Philippe LOCATELLI pouvoir à David GUILLEMAN  
Anne PASTUREL pouvoir à Solange MARTELLACCI  
Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER pouvoir à Christiane PLASSARD  
Louis PROTON pouvoir à Clotilde POUZERGUE  
Paul SACHOT pouvoir à Philippe SOUCHON  
Bertrand SEGRETAIN pouvoir à Georges TRANCHARD  
Chantal TURCANO-DUROUSSET pouvoir à Patricia VALLON DAUVERGNE

### **Objet : Attribution de crédits non affectés**

---

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission finances, ressources humaines, sécurité et affaires générales du 07/12/2021

Vu le rapport par lequel Monsieur l'Adjoint expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Lors de la présentation du budget primitif 2021, des enveloppes de subventions non affectées, qualifiées de « crédits non affectés » ont été votées.

<b>IMPUTATION CONCERNÉE</b>	<b>LIBELLE</b>
Fonction 422 Article 6574	Fonds de participation des habitants

<b>DESTINATAIRE</b>	<b>OBJET DE LA SUBVENTION</b>	<b>MONTANT</b>
Archipel Médiateur Culturel	Micro-trottoir avec les lycéens dans le cadre de la fête de la propreté	480,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>480,00 €</b>

<b>IMPUTATION CONCERNÉE</b>	<b>LIBELLE</b>
Fonction 415 Article 6574	Secteur sport - soutien aux clubs

<b>DESTINATAIRE</b>	<b>OBJET DE LA SUBVENTION</b>	<b>MONTANT</b>
BACO	Championnat de France badminton seniors du 3 au 6 novembre 2021	100,00 €
BACO	Championnat de France badminton jeunes du 11 au 14 novembre 2021	200,00 €
Club Échiquier des Lions	Championnat de France d'échec du 24 au 31 octobre 2021	220,00 €
Oullins Triathlon	Aide à l'organisation de l'Aquathlon d'Oullins	600,00 €
Patronage Scolaire Laïque d'Oullins	Aide au transport de matériel pour la participation au Téléthon d'Oullins	265,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 385,00 €</b>

<b>IMPUTATION CONCERNÉE</b>	<b>LIBELLE</b>
Fonction 213 Article 6574	Secteur Éducation – Crédits culturels

<b>DESTINATAIRE</b>	<b>OBJET DE LA SUBVENTION</b>	<b>MONTANT</b>
Maternelle Revoyet	Crédits culturels - 40 enfants	268,00 €
Maternelle Célestins	Crédits culturels – 65 enfants	435,50 €
Maternelle Le Golf	Crédits culturels – 68 enfants	455,60 €

Élémentaire Le Golf	Crédits culturels - 160 enfants	1 072,00 €
Primaire Glacière	Crédits culturels - 198 enfants	1 326,60 €
Primaire Ampère	Crédits culturels - 193 enfants	1 293,10 €
Primaire La Saulaie	Crédits culturels - 140 enfants	938,00 €
Primaire Jean Macé	Crédits culturels - 338 enfants	2 264,60 €
Primaire Marie Curie	Crédits culturels - 224 enfants	1 500,80 €
Primaire Jean de la Fontaine	Crédits culturels - 281 enfants	1 882,70 €
Primaire Jules Ferry	Crédits culturels - 406 enfants	2 720,20 €
	<b>TOTAL</b>	<b>14 157,10 €</b>

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE** l'affectation des crédits réservés telle que détaillée ci-dessus pour un montant total de 16 022,10 € (Seize mille vingt-deux euros et dix centimes).

**AUTORISE** Madame le Maire à procéder au versement des subventions concernées.

**PRÉCISE** que les crédits sont prévus au budget 2021, au chapitre 65.

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :		
Transmission en préfecture le	/	/
Affichage :		
du	/	/ au / /
Clotilde POUZERGUE		
Maire		
Conseillère métropolitaine		

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS**  
**L'an deux mille vingt et un, le seize décembre**  
**Pour extrait certifié conforme,**  
**Clotilde POUZERGUE**  
**Maire**  
**Conseillère métropolitaine**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).*